



VIGNOBLES DE BÉZIERS

Thongue, Ensérune & Pays d'Oc

Destination oenotouristique sur la Domitienne et Béziers Méditerranée,
labellisée Vignobles & Découvertes* depuis 2015

Attribution ou renouvellement du droit d'usage de la marque *

VIGNOBLES & DECOUVERTES 2025 /2027

CHARTRE D'ENGAGEMENT des **RESTAURANTS ET BARS A VINS**

Je soussigné(e) [prénom Nom] :

Nom de la structure ou de la prestation [objet de la demande de labellisation] :
.....

Adresse :

Téléphone : Mail :

Site internet :

m'engage auprès de la destination en certifiant répondre à toutes les conditions d'éligibilité de ma profession listées ci-après afin de pouvoir porter la marque Vignobles & Découvertes..

Pour être éligibles, les **restaurants et bars a vins** doivent remplir cette page, signer le cadre ci-dessous et indiquer leurs réponses aux critères d'éligibilité des pages suivantes.

Cachet et signature :

Fait à

Le.....

Retournez cette chartre par mail - pour toute autre question, contactez Patricia SIGUIER

> Cheffe de projet en développement oenotouristique de l'OFFICE DE TOURISME BÉZIERS MÉDITERRANÉE

> Pilotage et animation de la destination V&D VIGNOBLES DE BÉZIERS, Thongue, Ensérune et Pays d'Oc.

Ligne directe 04 99 41 33 83 / patriciasiguier@beziers-mediterranee.com



Pour demander votre labellisation Vignobles & Découvertes, vous devez répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :

- ✓ **S'engager chaque année à être partenaire de l'office de tourisme**
 - BÉZIERS MÉDITERRANÉE** : pour tous les prestataires de Béziers Méditerranée et la Domitienne
 - LA DOMITIENNE** pour les prestataires de la Domitienne
- ✓ **Être en conformité avec toutes les obligations légales** ou réglementaires régissant mon activité et/ou ma profession
- ✓ **S'engager à participer aux actions du réseau** : ateliers, réunions, formations... au moins une fois par an.
- ✓ **Proposer au moins deux des « plus » suivants :**
 - Bénéficier du titre «Maître Restaurateur» et/ou être porteur de la marque Destination d'Excellence (ex *Qualité Tourisme : transition débutée le 1er septembre 2024 et fin au 31 décembre 2026*). Avez-vous fait les démarches de transition ? et/ou d'un label qualité local ou National
 - Disposer d'une équipe en capacité de s'exprimer dans une langue étrangère. Précisez la ou laquelle(s)
.....
 - Posséder une cave à vin électrique afin de garantir la qualité du vin servi
 - Être référencé dans un guide touristique et/ou gastronomique daté de moins de trois ans. Précisez le(s)quel(s)
 - Proposer une démarche de partage autour du vin (précisez les actions menées)
.....
 - Disposer d'un site internet traduit dans une langue étrangère au moins :
- ✓ **Proposer une carte traduite dans une langue étrangère au moins.** Précisez la ou laquelle(s)
.....
- ✓ **Proposer au moins 3 références de vin produit en appellation AOC/P ou IGP présentes sur la destination** (plusieurs réponses possibles)
 - IGP COTEAUX DE BEZIERS
 - IGP COTEAUX D'ENSÉRUNE
 - IGP COTES DE THONGUE
 - IGP PAYS D'OC
 - AOP LANGUEDOCQuel domaines/vignerons ?.....
- ✓ **Proposer du vin de la région au verre**
- ✓ **Disposer d'une équipe capable de parler des vins** et de conseiller le client sur les accords mets et vins
- ✓ **Proposer une cuisine en partie ou exclusivement locale**
- ✓ **S'engager à promouvoir le label**, la destination, les valeurs de la marque
- ✓ **Disposer de son propre site internet** ou être référencés sur le site d'un organisme institutionnel local :
.....
- ✓ **Être le relais d'information vers les autres prestataires bénéficiaires de la marque** (activités, restaurants, caves, sites...)



- ✓ **Afficher le logo V&D** sur mes supports de communication, dans le respect du règlement d'usage de la marque : Site internet Réseaux sociaux Affiches Flyer, support papier

- ✓ **Être ouvert pendant toute la période d'activité touristique** principale de la destination (au moins, haute et moyenne saison). *Précisez vos périodes et horaires d'ouverture*
 - Période d'ouverture de à
 - Jours d'ouverture : lundi mardi mercredi jeudi vendredi samedi dimanche
 - Horaires d'ouverture de à

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé. Elles seront utilisées par l'OTBM pour vous envoyer des informations et des invitations de mise en valeur de l'oenotourisme.

Pour retirer votre consentement, veuillez cocher cette case .



* Créé en 2009, le label Vignobles & Découvertes correspond à une marque collective du même nom, dont la gestion et la procédure d'attribution sont encadrées par un règlement d'usage.

Il est attribué pour 3 ans à une destination offrant des prestations touristiques en lien avec le vignoble, qualifiées et complémentaires, dont la combinaison facilite l'organisation de séjours : **hébergement, restauration, caves et domaines, activités de loisirs, sites, musées, événements...**

En tant que porteur du projet et animateur de la destination **VIGNOBLES DE BÉZIERS Thongue, Ensérune & Pays d'Oc**, l'Office de tourisme Béziers Méditerranée (OTBM) sélectionne et garantit la conformité des prestataires et des prestations choisis. L'Office de tourisme La Domitienne est partenaire de l'OTBM et co-animateur de la destination depuis la 1ère labellisation en 2015.

Pour s'engager dans la démarche afin d'obtenir ou de renouveler l'autorisation de porter la marque, les **prestataires candidats** situés sur les communes d'**Alignan-du-vent, Bassan, Béziers, Boujan-sur-Libron, Cers, Corneilhan, Coulobres, Espondeilhan, Lieuran-lès-Béziers, Lignan-sur-Orb, Montblanc, Sauvian, Sérignan, Servian, Valras, Valros, Villeneuve-les-Béziers, Cazouls-les-Béziers, Maureilhan, Maraussan, Montady, Colombiers, Nissan-Lez-Ensérune, Lespignan et Vendres** doivent répondre aux conditions d'éligibilité de leur profession et retourner à l'OTBM cette charte d'engagement dûment remplie et signée.

